

**CONSEIL COMMUNAL  
AUBONNE**

**Séance du mardi 30 avril 2013**

**20h15**

<u>Président</u>	M. Charles Gabella
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutatrices</u>	Mme Anaïs Piguet Mme Evelyne Lenoble

45 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents :

Mmes Catherine Berger, Catherine Aellen, MM. Serge Thorimbert, Mathieu Félix, Olivier Burnet, Daniel Favre, Thomas Buchanan, Christian Chevalier, Pierre André, Alain Biedermann.

Se sont fait excuser :

Mmes Catherine Berger, Catherine Aellen, MM. Serge Thorimbert, Mathieu Félix, Olivier Burnet, Daniel Favre, Thomas Buchanan, Pierre André, Alain Biedermann.

Mme Evelyne Lenoble officie en tant que scrutatrice, en remplacement de M. Mathieu Félix.

Le président signale que Mme Catherine Aellen suit une formation qui l'empêchera d'assister aux séances du Conseil communal jusqu'en juin 2014.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce une modification de l'ordre du jour : le point 3 "Rapport de la commission sur le préavis N° 5/13 – Déferrisation des eaux issues des captages de la Reculannaz" est supprimé; la commission rapportera lors de la prochaine séance.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mars 2013**

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2013 est adopté sans modification (1 abstention).

## **2. Communications du bureau**

Le président signale que la nouvelle Loi sur les Communes (LC) entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et que, suite à cette révision, le Règlement du Conseil communal doit être remanié. Mme Sandra Linder et M. Pascal Lincio s'attelleront à cette tâche longue et fastidieuse.

M. Gabella remercie les organisateurs du Melting Pot Festival, soirée sympathique à laquelle il a assisté avec grand plaisir.

## **3. Préavis No 6/13 – Rapport de gestion accompagnant les comptes 2012**

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du rapport de gestion. Les rapports sont distribués aux Conseillers en fin de séance.

En conclusion, la Municipalité tient à relever que le déficit présenté est le résultat de circonstances particulières à cet exercice. Il n'en demeure pas moins que la marge d'autofinancement diminue et que la vigilance doit s'accroître dans la maîtrise des charges et la politique d'investissement. La Municipalité est de plus très attentive à l'évolution des négociations en cours entre l'Etat, l'UCV et l'AdCV quant à la répartition des charges communes-Etat. La Municipalité termine ce rapport en remerciant Mme Carriot, MM. Golay et Rochat ainsi que tous les collaborateurs communaux qui lui ont permis de présenter ce rapport et qui ont œuvré durant cette année 2012 à la bonne marche et au rayonnement de la Commune.

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte

a) les comptes 2012 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 27'184'662.50 aux recettes; Fr. 27'624'094.58 aux dépenses et bouclant ainsi après amortissements par un excédent de dépenses de Fr. 439'432.08.

b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 35'223'002.87.

2. accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2012.

Cet objet est du ressort de la commission des finances ainsi que de la commission de gestion, dont le président rappelle la composition, soit :

M. Nils Piguet, M. Nicolas Rosat, M. Thierry Bertinotti, M. Vladimir Mange, Mme Véronique Bezençon, Mme Marie-Christine Saxer Studer, M. Marcel Schwab. Suppléants : Mme Sandra Linder et M. Thomas Buchanan.

Le président rappelle également que chacun peut adresser par écrit des observations à la CoGest. Celle-ci rapportera le 25 juin, alors que la Municipalité répondra aux vœux ou remarques.

#### **4. Communications de la Municipalité**

M. le Municipal Michel Crottaz rend compte des activités inhérentes à son dicastère qui, selon lui, requiert une formation d'au moins une année pour en comprendre les mécanismes; l'urbanisme et la police des constructions sont des sujets passionnants mais délicats.

Le PGA, dont la mise à l'enquête est terminée, suscite de nombreux téléphones de propriétaires ou d'architectes qu'il faut informer et rassurer, en attendant que tout soit mis à plat avec le Conseil communal, la commission consultative et les opposants.

M. Crottaz travaille en collaboration avec la commission consultative d'urbanisme, composée de membres du Conseil, deux architectes, deux Municipaux et M. RoCHAT, chef des travaux. Des réunions ont lieu toutes les trois semaines. En vieille ville, où la vigilance est de mise pour les bâtiments à conserver, tous les objets sont systématiquement visités.

M. Crottaz parle du délicat problème de nouvelle construction à la rue des Gélines où propriétaire et opposants s'affrontent depuis 2008. La Municipalité essaie de faire avancer les choses, de trouver des compromis, mais l'affaire est au point mort, en attendant un nouveau projet du propriétaire.

Dans le but de préserver la vieille ville, la Municipalité s'oppose aux paraboles TV qui y apparaissent régulièrement.

Le projet de construction scolaire au cœur du Chêne (salles de classe, restaurant scolaire de 300 places, UAPE de 30 places) fera l'objet d'un préavis qui devrait être déposé cet été.

Mme la Municipale Gisèle Burnet signale que lors de la dernière séance du Conseil Intercommunal scolaire, les comptes ont été adoptés et un rapport sur la démographie et les transports a été présenté. Un accord particulier, plus avantageux pour les familles et pour l'ASSAGIE, a pu être obtenu de Mobilis pour l'aire de recrutement des écoles aubonnoises.

La politique jeunesse régionale regroupe les trois centres des jeunes d'Aubonne, Etoy et Gimel, qui fonctionnent en synergie; leurs animateurs se voient une fois par semaine. Aubonne a conclu un contrat avec l'Espace Prévention de Morges pour deux travailleurs sociaux de proximité à 50%, M. Gérald Magnin (20%) et Mme Laeticia Beney (30%), qui travailleront sur l'aire de recrutement scolaire.

La sortie des aînés du 13 juin qui mènera les participants à Annecy affiche déjà complet.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral annonce que M. Alexandre Droz, nouvel assistant de sécurité publique, entrera en fonction le 1<sup>er</sup> mai. Il sera officiellement opérationnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, après une formation de douze semaines à Savatan. La Municipalité a revu l'engagement du SIR dont l'horaire, réduit d'un tiers, est concentré sur la soirée et la piscine; cette collaboration sera reconsidérée lorsque le nouvel assistant aura terminé sa formation.

M. le Municipal Eric Muller fait savoir que le tonnage des déchets incinérables s'est stabilisé à environ -30%. La récolte des déchets méthanisables, qui répond à un besoin, est un succès. Par contre, le ramassage du papier porte à porte une fois par mois est moins concluant; cependant, l'essai continue et un bilan sera fait ultérieurement.

La rénovation de la cuisine du Pré d'Aubonne se poursuit et les bergers pourront bientôt s'y installer pour la saison d'alpage.

En tant que représentant de la Municipalité, M. Muller assistera demain à la dissolution de la PC Rolle-Aubonne.

Le musée du bois de l'Arboretum présente une intéressante exposition sur la maison de skis Authier. Sous la houlette de son président, M. Pierre-Alain Blanc, l'Arboretum a pris une nouvelle tournure. Pour remplacer M. J.-P. Dégletagne, M. Pascal Sigg a été nommé directeur. Mme Claudia Bobst est secrétaire alors que Mme Janine Pittet est responsable de l'accueil. M. Sylvain Kramer, forestier bûcheron, accompagne MM. Serge Paquier et Christophe Reymond déjà en place.

M. Muller vient de participer à l'assemblée générale de l'Association viticole d'Aubonne (AVA), qui fonctionne toujours, en partenariat avec Uvavins. Le marché des vins est actuellement à la peine; les stocks s'écoulent difficilement.

Le bâtiment abritant le siège du Parc Jura vaudois (ancienne école de St-George) va être restauré afin que les nombreux projets en cours puissent être menés à bien. La cotisation, qui reste toutefois la plus basse des parcs régionaux de Suisse, passera de Fr. 3.- à Fr. 5.- par habitant.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier annonce que la Municipalité accueillera les nouveaux habitants le 7 mai.

Vendredi prochain, le repas du personnel aura lieu à la piscine.

Les syndicats de Montherod, St-Livres, Bière et Aubonne, menés par M. Pierre-Alain Blanc, se sont rendus en France chez M. Dégletagne, lui apporter en cadeau une table sculptée avec les armoiries des quatre communes.

## **5. Questions et vœux**

M. Vladimir Mange s'est inscrit aux Journées du soleil, instrument de promotion pour Swissolar, qui auront lieu du 3 au 12 mai. Il propose à chacun de se rendre chez lui, sur rendez-vous, pour une explication de ses installations de photovoltaïque et de solaire thermique avant de partager une petite agape.

M. Philippe Cretegnny rappelle à la Municipalité l'intervention de M. Remy Senglet en septembre dernier demandant de dépoussiérer les Halles, afin de rendre celles-ci plus accueillantes lors de manifestations. M. le Syndic en prend note.

M. Pascal Lincio signale que la "Marche gourmande" aura lieu le 25 mai. Des places sont encore disponibles pour cette balade gustative au prix de Fr. 50.-, dont les départs sont échelonnés à partir de 16h. M. Lincio tient des prospectus à disposition des personnes intéressées.

Mme Marie-Christine Saxer Studer félicite le comité d'organisation du Melting Pot Festival et le remercie pour les invitations reçues pour ce bel événement. Mme Saxer Studer fait par ailleurs une remarque à propos de l'Esplanade, restée dans le noir ce soir-là. Elle souhaite qu'une réflexion soit faite sur toute la région du Chêne, centrale et facile à faire vibrer.

M. Josselin Meylan remercie la Municipalité, les employés communaux et toutes les personnes qui soutiennent le festival. Il se félicite de la couverture médiatique de cette manifestation, à laquelle près de mille spectateurs ont assisté et qui se solde par un déficit d'environ Fr. 4'000.-.

M. Marcel Schwab revient sur un article de presse concernant la future exploitation de la gravière des Ursins. Les opposants ont été déboutés mais les communes de Saubraz et Montherod recourent au Tribunal fédéral. M. Schwab regrette que la commune d'Aubonne n'ait pas continué à s'opposer alors que pendant 17 ans plus de 200 camions transiteront du nord au sud, générant une recrudescence du trafic des poids lourds à travers Aubonne. Il fait également une remarque à propos du double mandat de M. Rossier qui a effectué des travaux géométriques sur le site; M. le Syndic signale qu'il s'en est expliqué dans la presse. Par ailleurs, il fait observer que la Commune n'a pas qualité pour recourir; elle a reçu des assurances quant à la protection de ses eaux et le respect des normes fédérales concernant les circulations. En outre, le canton ayant besoin chaque année de 3 millions de m3 de matériaux pierreux, une certaine solidarité est indispensable. M. le Syndic confirme à Mme Sandra Linder que les normes fédérales concernent le niveau sonore et les gaz d'échappement (NOx).

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h20 et annonce que la prochaine séance aura lieu le 28 mai 2013.

**Au nom du Conseil communal**

**Le président**

**La secrétaire**

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor